

# PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

## (PDU)

Le Plan de Déplacements Urbains est une procédure obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il est un document juridique de planification à portée normative et opposable. En 2006, Saint-Brieuc Agglomération avait volontairement fait le choix de s'engager dans cette démarche pour élaborer un PDU à l'échelle de son territoire.

Adopté lors du Conseil d'agglomération du 28 septembre 2006, arrivé à échéance en 2016, le PDU actuel, validé en décembre 2019, est issu d'une révision de ce premier schéma intégrant les évolutions du territoire et du cadre législatif et réglementaire. Il engage la collectivité jusqu'en 2029, qui a prévu d'y consacrer, sur cette même période, une enveloppe de 21 millions d'euros (fonctionnement, investissement et aménagement). Et une recette de 14.8 millions d'euros (versement transport et transports collectifs).

### Une démarche globale de planification

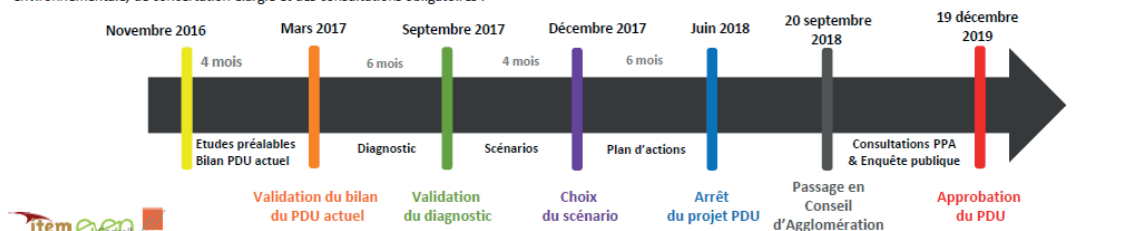
Ce PDU permet à la collectivité de se doter d'un nouvel **outil pour concevoir une politique cohérente en matière de transports et adaptée au contexte territorial.**

Cette **démarche globale de planification et de prospective** doit impliquer l'ensemble des acteurs pour définir les solutions adaptées et répondre notamment aux objectifs suivants :

- Développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable notamment à travers une réduction du trafic automobile.
- Améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport à travers la promotion des modes alternatifs à l'automobile.
- Promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire.
- Renforcer le lien entre urbanisme et transport.

### Le PDU est le résultat d'une démarche méthodologique et participative :

La révision du PDU, d'une durée d'environ 36 mois, est organisée en 5 phases techniques, incluant sur l'ensemble de la démarche les phases transversales d'évaluation environnementale, de concertation élargie et des consultations obligatoires :



### Le bilan du PDU 2006-2016

a fait ressortir les points suivants :

#### Des premiers enjeux transversaux

- Envisager la mobilité et l'urbanisme comme deux éléments synergiques.
- Construire le PDU en intégrant la dimension environnementale des déplacements (diminution des nuisances, précarité énergétique, restauration des milieux).
- Ne pas penser l'automobile comme une menace mais comme une solution à part entière du PDU, sur laquelle s'appuyer pour développer la mobilité durable (ex. covoiturage, autopartage).
- Revoir l'emprise de l'automobile sur l'urbain et rééquilibrer le partage de voirie.
- Mieux répondre aux besoins des déplacements pendulaires selon une approche multiscalaire (internes aux communes, depuis le sud, en interaction avec l'extérieur).
- Accompagner l'arrivée de la LGV à travers des solutions multimodales pour répondre à l'ensemble des besoins : jeunes, touristes en lien avec l'ensemble du territoire (ex adapter les solutions vers les communes littorales en période estivale).
- Améliorer les déplacements des captifs en poursuivant les solutions adaptées aux conditions physiques (ex. développement des modes doux TAD) et ou financières (mobilité solidaire).

#### Des premiers enjeux territorialisés

- Rattraper le retard en matière de solutions de mobilité entre anciennes et nouvelles communes de la SBAA.
- Valoriser les solutions de mobilité diamétrales et tangentielles pour améliorer les liaisons entre communes périphériques et ne pas systématiquement rabattre sur Saint-Brieuc.
- Améliorer les liaisons depuis / vers les pôles externes (Lamballe, Paimpol, Loudéac...).



### Sur les communes du sud :

- Proposer une solution pérenne quant à l'emprise ferroviaire.
- Valoriser une organisation stellaire des déplacements autour du pôle Quintin / Saint-Brandan.

### Sur les communes du nord :

- Proposer des solutions concertées et partenariales entre stations balnéaires dans une optique de mobilité touristique durable.
- S'appuyer sur la D786 en tant qu'axe multimodal et limiter ses effets coupures sur l'urbain.

## **Le plan d'actions du PDU 2019-2029 : 34 actions réparties dans 6 thématiques**

### **1 Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO :**

- 1.1 Engager les réflexions autour d'un second axe fort en transport collectifs.
- 1.2 Développer des P+R pour inciter au report modal.
- 1.3 Tirer les lignes fortes jusqu'aux échangeurs de la rocade de déplacements.
- 1.4 Développer des lignes tangentielles évitant des trajets via le centre ville de Saint-Brieuc.
- 1.5 Renouveler le parc de matériel roulant en répondant aux enjeux de développement durable.
- 1.6 Engager une réflexion pour améliorer les mobilités touristiques du territoire.
- 1.7 Veiller à des conditions d'intermodalité modes doux optimisées sur les principaux arrêts TC routiers.

### **2 Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux :**

- 2.1 Veiller à un niveau de desserte TC convenable sur les polarités périphériques en s'appuyant sur les lignes sortantes.
- 2.2 Compléter le maillage d'aires de covoiturage.
- 2.3 Valoriser une plateforme de covoiturage de proximité.
- 2.4 Revoir l'organisation des lignes Proxitub pour assurer une accessibilité aux lignes fortes.
- 2.5 Veiller à des correspondances facilitées entre offre TUB et TER / TGV.
- 2.6 Encourager l'usage des TC pour la desserte d'évènements d'intérêt communautaire.
- 2.7 Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus.

### **3 Accroître la pratique cyclable :**

- 3.1 Etendre le Schéma Directeur Cyclable à l'ensemble des communes de SBAA.
- 3.2 Sécuriser les intersections structurantes.
- 3.3 Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire.
- 3.4 Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables
- 3.5 Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait.
- 3.6 Etudier les emprises ferroviaires et analyser leurs potentiels.

### **4 Renforcer les centralités du territoire :**

- 4.1 Améliorer les modes actifs dans le centre ville de Saint Brieuc et inciter au report modal.
- 4.2 Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des PEM.
- 4.3 Poursuivre les efforts en matière d'apaisement des vitesses et de partage de la voirie dans le cadre de Plans Piétons communaux.
- 4.4 Mieux encadrer les pratiques de stationnement
- 4.5 Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Charte Urbanisme et Déplacements.

### **5 Anticiper le bouleversement des circulations induit par la rocade de déplacements :**

- 5.1 Définir une hiérarchisation progressive du réseau viaire.
- 5.2 Requalifier la rocade urbaine D700/D712 en boulevard pour limiter le trafic de transit.
- 5.3 Poursuivre la requalification des pénétrantes urbaines pour favoriser les modes alternatifs.
- 5.4 Améliorer le jalonnement pour inciter à l'usage de la rocade de déplacements et de la N12.

### **6 Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du PDU :**

- 6.1 Déployer un outil connecté en lien avec la mobilité et multi thématique.
- 6.2 Développer un outil permettant aux usagers de pointer des dysfonctionnements.
- 6.3 Créer un groupe de citoyen dédié aux mobilités.
- 6.4 Poursuivre la réalisation des Plans de Déplacements à destination des salariés.
- 6.5 Mettre en place un programme de suivi du PDU.

